

(N^o 94.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 16 MAI 1872.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui autorise la concession de deux chemins de fer, l'un de Comines, l'autre de Menin à la frontière fran- çaise.

(Voir les N^{os} 165 et 171 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron MAZEMAN DE COUTHOVE, Vice-Président, le Baron DE LABBEVILLE, le Baron GUSTAVE DE WOELMONT, le Comte DE MÉRODE WESTERLOO, et le Duc d'URSEL, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Commission des Travaux Publics a pris connaissance du Projet de Loi portant concession de deux chemins de fer, l'un de Comines, l'autre de Menin à la frontière française.

Cette concession est sollicitée par la Compagnie française des chemins de fer du Nord-Est, et comporte pour chaque tronçon une longueur de 1,000 mètres environ de parcours sur le territoire belge.

La Commission reconnaissant l'utilité de ces sections de raccordement, a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du Projet de Loi.

Le Vice-Président,
Baron MAZEMAN DE COUTHOVE.

Le Rapporteur,
Duc D'URSEL.